

Image not found or type unknown



vente de 2 maisons en lotissement

Par **jerofan**, le **01/11/2012** à **11:36**

Bonjour, je vais faire construire 2 maisons sur 1 lot dans un lotissement, j'ai fait une demande de permis valant division qui m'a été refusé (lot maxi atteint au sein du lotissement), quelle solution je peux avoir pour vendre mes maisons après les avoir bâties ? (document arpentage, copro etc.. ?)
merci pour vos lumières